

Les cloches de France sous la seconde guerre mondiale

par Bernard RICHARD, agrégé d'histoire

Pendant les guerres, depuis que l'infanterie utilise le cuivre pour les douilles de ses cartouches et balles, l'artillerie le bronze pour ses canons et le cuivre pour ses obus, c'est-à-dire depuis fin XV^e-début XVI^e siècle, les clochers sont volontiers traités comme des « *mines de bronze* » (expression du député Reboul le 14 mars 1792 à l'Assemblée législative).

Selon Alain Corbin, autour de 50 000 tonnes de bronze furent ainsi récupérées pendant la Révolution pour alimenter la guerre extérieure et sauver la « *Patrie en danger* », soit environ la moitié du poids de l'ensemble des cloches d'églises du pays¹. Pendant la première guerre mondiale, au moins dans la zone du front, les destructions volontaires de clochers - soupçonnés de servir de points d'observation aux artilleurs ennemis - furent nombreuses ; en outre dans les régions françaises ou belges occupées par l'Empire allemand, des cloches furent enlevées et fondues pour fournir la matière première de l'industrie d'armement allemande car le blocus établi par la flotte anglaise limitait les possibilités d'importation de la matière première.

Cloches d'Europe

Quel fut le sort des cloches dans l'Europe allemande de la seconde guerre mondiale ?

Des chiffres impressionnants sont donnés dès 1948 par l'expert canadien Percival Price (*Campanology, Europe 1945-1947*, 1948), à partir d'enquêtes et de rapports qu'il réalisa pour les Alliés ainsi que pour le Vatican de 45 à 47. Les chiffres de Price sont repris par Kirrily Ann Freeman en 2009 (*Bronze to Bullets*, 2009, voir en note 2).

Pour cette Europe allemande (dite alors l'« Europe Nouvelle »), les destructions globales seraient les suivantes : environ 54 000 tonnes de bronze saisies (pour 170 000 cloches) et plus de 40 000 tonnes fondues (pour plus de 148 000 cloches), la fonte étant réalisée soit dans le pays de saisie, soit à Hambourg, à Hanovre ou dans des fonderies environnantes. Précisons que les cloches étaient classées, au moins en Belgique, en quatre catégories : A, B, C et D, D concernant les cloches les plus anciennes ou de plus grande valeur historique, datant d'avant 1700, non réquisitionnées dans un premier temps tandis que les cloches classées A (datant d'après 1850) sont fondues immédiatement. Certaines cloches D ou C ont été retrouvées en attente de traitement dans le port de Hambourg à la Libération et, après identification, restituées aux églises d'origine (environ 5000 cloches, provenant de toute l'Europe ont ainsi été récupérées à Hambourg).

L'Allemagne réquisitionne 83 % de ses cloches d'églises et temples, 63 % de celles de la Belgique (5 020 cloches enlevées et 4 660 fondues, celles de catégorie D et parfois C sauvegardées ce qui explique cette différence ; 2 790 tonnes de bronze enlevées, 1 390 tonnes de bronze fondues) et des chiffres comparables pour les Pays-Bas par exemple². La situation

¹ Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX^e siècle*, Paris, éd. Albin Michel, 1994, réédition Flammarion, coll. Champs, 2000.

² Kirrily Ann FREEMAN, *Bronzes to Bullets : Vichy and the Destruction of French Public Statuary, 1941-1944*, chap. 2, p. 40 et suivantes, Éd. Stanford University Press, Stanford, Californie, États-Unis, 2009 (l'ouvrage de base sur la statuaire « mobilisée » sous l'Occupation pour la récupération du bronze) et Percival PRICE, *Campanology, Europe 1945-1947 : A Report on the Condition of Carillons on the Continent of Europe as a result of the Recent War, on the Sequestration and Melting Down of Bells by the Central Powers, and on*

de la Belgique a été bien étudiée, la documentation établie par les autorités belges ou allemandes préalablement aux enlèvements de 1943 ayant été conservée et étudiée (Michèle Zaratta, 2009³). La Tchécoslovaquie (alors Bohême-Moravie et Slovaquie) perd la quasi totalité de ses 12 000 cloches en un an⁴. Seuls échappent à cette hécatombe le Danemark, la Norvège, le Luxembourg et donc la France, chaque pays pour des raisons propres qui sont acceptées par les autorités allemandes car d'autres sources de métal non-ferreux sont offertes. Rappelons, avec Kirrily Freeman, que l'Allemagne pour son industrie militaire a besoin, selon les années, de 100 à 300 000 tonnes de cuivre et que la source soviétique se tarit ou diminue avec l'attaque de l'URSS lancée par Hitler le 22 juin 1941.

En France, qui nous occupe au premier chef, toujours selon Price repris par Freeman, sur les environ 75 000 cloches de 1939, seules 1 160 auraient confisquées et détruites, essentiellement dans les trois départements dits d'Alsace-Lorraine (plus précisément d'Alsace-Moselle), traités donc comme le reste de l'Allemagne, ainsi que, marginalement, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais dont l'administration militaire allemande relevait non pas de Paris mais de Bruxelles. Enfin il faut ajouter les cloches non dénombrées par Price mais détruites par les bombardements allemands (1940) puis anglo-américains ayant atteint des clochers.

Les chiffres connus proviennent donc essentiellement de Percival Price (1901-1985), premier « Carillonneur du Dominion » au Canada et campanologue apprécié en Amérique après un apprentissage à Malines avant guerre. L'intéressé reçut de la *Commission interalliée sur la conservation en temps de guerre des monuments artistiques et historiques*, ainsi que du Vatican, des missions d'expertise-conseil portant sur l'évaluation des réquisitions et destructions de cloches et sur la restauration de celles-ci. Les données qu'il réunit à cette occasion (Percival Price, *Campanology, Europe 1945-47*, voir en note 2) étaient directement issues de ses enquêtes de terrain ainsi que des documents, allemands et d'autres nationalités, qu'il avait pu se procurer au cours de ses missions. Il aida également les commissions gouvernementales d'Autriche, Belgique, Pays-Bas, Allemagne de l'Ouest et Italie à retrouver et identifier des cloches enlevées mais non détruites. Certains chiffres de Price ont été vérifiés par la suite par des chercheurs universitaires, pour la Belgique essentiellement, mais pas pour la France.

Ajoutons que les données de Price pour la France ne semblent pas vraiment cohérentes : 1160 cloches disparues, dont 811 pour le seul département de la Moselle, cela donne 349 seulement pour le reste de la France, c'est-à-dire essentiellement le reste de l'Alsace et, plus marginalement, le Nord et le Pas-de-Calais. Certes, comme vient de nous l'indiquer Kirrily Freeman en décembre 2011, la Moselle, partiellement francophone, fut plus durement traitée que l'Alsace, germanique, et par ailleurs certaines des prises effectuées en Alsace ont pu être comptées globalement avec les cloches d'Allemagne et échapper aux enquêtes de Price, de même que des cloches enlevées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont pu,

Research into the Tonal Qualities of Bells made Accessible by War-Time Dislogment, University of Michigan Press, Ann Arbor, 1948. Répondant aux questions que nous lui avons posées, Kirrily Ann Freeman vient de nous apporter des précisions sur l'origine et la validité des données de Percival Price, précisions dont nous tenons compte dans la suite de l'article.

³ Michèle ZARATTA, revue de l'IHOES (Institut d'études ouvrières, économiques et sociales, Seraing près de Liège où a été déposée la documentation campanaire de cette époque).

⁴ Hervé GOURIOU, *L'art campanaire en Occident, histoire, facture et esthétique des cloches de volée*, sous-chapitre « La cloche face à la guerre », pp. 156-163, Éd. du Cerf, coll. *Cerf-histoire*, 2006.

dans les sources allemandes de Bruxelles utilisées par Price, être comptabilisées comme belges et non pas françaises.

Ajoutons encore que, toujours selon les indications fournies par Kirrily Freeman (décembre 2011), les chiffres de Percival Price sont à la fois sérieux et incomplets ; leurs sources ne sont indiquées que de façon partielle, car les rapports à présenter à la *Commission interalliée* compétente n'avaient à comporter ni détails, ni précisions et le travail d'enquête, réalisé essentiellement pendant l'année 1945, n'a pas englobé la totalité des confiscations et destructions.

Il reste que, pour la France, ces chiffres d'un expert canadien de l'immédiat après-guerre permettent au moins la comparaison des ordres de grandeur avec ceux des autres pays européens.

Le bronze français « raflé » en 1940

Dès l'armistice signé le 22 juin arrivent les menaces sur le bronze, le cuivre et autres métaux non ferreux. Les troupes allemandes commencent par rafler tous les stocks qu'elles trouvent sur leur passage, rafles méthodiques effectuées par les Détachements économiques (« *Wirtschaftstrupps* ») qui suivent l'avancée des troupes ; par ailleurs les armées détruisent volontairement certains monuments jugés insultants ou leur rappelant de trop mauvais souvenirs (aigle germanique en position humiliante sous le coq gaulois victorieux sur certains monuments aux morts, monument à la gloire des troupes africaines à Reims, monument au général Mangin et celui érigé en l'honneur de l'infirmière Édith Cavell à Paris, etc.). L'Allemagne s'empare aussi en novembre 1940 de la mine de cuivre française de Bor (Yougoslavie)⁵. A la mi-juin 1941, à la veille de l'assaut allemand sur l'Union soviétique, la France a déjà livré 188 000 tonnes de métaux non ferreux dont 164 000 dans les six premiers mois de l'Occupation, époque de la saisie de tous les stocks publics et privés⁶

Les cloches semblent menacées par un plan général de réquisition. Selon Elizabeth Campbell Karlsgodt (« *Recycling French Heroes : The Destruction of Bronze Statues under Vichy Regime* », voir *infra* en note 7), le plan économique quadriennal de Goering prévoyait la saisie des cloches des territoires occupés dans toute l'Europe, Goering ayant même déclaré qu'aucune cloche d'église allemande ne serait livrée aussi longtemps qu'il en resterait une en France. L'auteur cite à l'appui un télégramme récapitulatif adressé le 26 avril 1941 au ministère des affaires étrangères à Berlin par l'ambassade d'Allemagne à Paris (Dr Rudolf Schleier, adjoint d'Otto Abetz).

Cependant ce plan de Goering rencontra une double et efficace opposition. D'une part s'y opposa fermement le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF, commandement militaire [allemand] en France installé hôtel Majestic à Paris, XVI^e) pour qui cette violence faite sur les sensibilités religieuses des Français augmenterait la résistance à l'Occupation et entraînerait pour les Allemands un fort accroissement du coût financier et militaire du maintien de l'ordre en France⁷. S'y oppose aussi le gouvernement du maréchal Pétain, non pas pour des raisons d'ordre public mais parce qu'il veut continuer à bénéficier de l'appui de l'Église de France, une des cibles instrumentalisées, avec un succès certain, par la

⁵ Kirrily Ann FREEMAN, *op. cit.* en note 2 *supra*, chap. 2, notes 12 et 13.

⁶ Arne RADTKE-DELACOR, « Produire pour le Reich. Les commandes allemandes à l'industrie française (1940-1944), *Vingtième Siècle*, n° 70, avril-juin 2001.

⁷ Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Éd. Tallandier, Paris, 2010, et Elizabeth CAMPBELL KARLSGODT, « Recycling French Heroes : The Destruction of Bronze Statues under Vichy Regime », *French Historical Studies*, hiver 2006, n° 29-1, p. 143-181.

« *Révolution nationale* » engagée par Vichy⁸. Aussi diverses réunions, y compris entre le MBF et Jacques Barnaud, représentant français de la délégation franco-allemande des relations économiques, ainsi qu'au Conseil des ministres à Vichy, aboutissent-elles à la décision du Gouvernement français de livrer des statues en bronze plutôt que des cloches.

Dès 1940, les besoins en cuivre et autres métaux non ferreux sont énormes. Pour satisfaire les exigences de l'Occupant et les besoins d'une France désormais coupée, tout comme l'Allemagne, de ses sources extérieures d'approvisionnement (Chili, Rhodésie du Nord, Congo Belge pour le cuivre, Bolivie pour l'étain, États-Unis pour divers métaux non ferreux, etc.), l'État français de Vichy (« *L'Etat de fait dit État français* » selon la France Libre) tente d'abord d'obtenir une récupération des métaux usagés par acte volontaire des populations. Par une vaste campagne d'information officielle, les particuliers sont incités à déposer leurs objets inutilisés de cuivre ou autre métal non ferreux auprès des mairies en échange d'argent, voire de litres de vin et autres produits : contingents supplémentaires de pétrole, de carbure, de sulfate de cuivre. En outre on assure, par 'affiches et articles de presse que le cuivre sera utilisé pour fabriquer du sulfate de cuivre et autres sels cupriques, pour protéger les vignobles et les vergers contre le mildiou et autres maladies cryptogamiques, qu'il ne sera pas envoyé en Allemagne. En fait les Français sont très réticents car ils sont convaincus, à juste titre, que le cuivre livré (acheté 30 fr le kg par le Service de récupération) sera en tout ou en partie livré à l'Occupant pour son industrie d'armement, malgré toutes les dénégations.

La loi du 11 octobre 1941 sur la « mobilisation » des métaux non-ferreux et les menaces ultérieures

Aussi le gouvernement passe-t-il fin 1941 aux mesures autoritaires. Par une loi du 11 octobre 1941, est créé un *Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux*, puis le même mois et dans chaque département, une commission spécifique chargée de choisir les statues en bronze et autres objets d'art (en cuivre, étain, plomb, laiton et autres « *alliages cuivreux* » tels que le bronze) à conserver, et celles à livrer aux fonderies, en France ou en Allemagne.

Article 1 de la loi du 11 octobre 1941 : « *Il sera procédé à l'enlèvement des statues et monuments en alliages cuivreux sis dans les lieux publics et dans les locaux administratifs, qui ne présentent pas un intérêt artistique ou historique* ». Il s'agit, sans bien sûr que ce soit dit, de fournir à l'Occupant l'« équivalent métal » de ce qu'aurait donné la part de cloches de France que Goering aspirait à obtenir.

Pour ce *Commissariat à la mobilisation* agit le *Groupement d'Importation et de Récupération des Métaux*, le redouté *G.I.R.M.*. Cet organisme privé subventionné a été créé dès septembre 1939 aux débuts du conflit, à l'origine pour satisfaire les besoins de l'armée française entrée en guerre ; il presse les commissions départementales, leur rappelle les quantités de métal à livrer, en fonction des exigences allemandes et des besoins français, et confie l'enlèvement, le transport et parfois la fonte des objets saisis à des entreprises privées.

Ainsi le maréchal Pétain et son entourage, en accord volontairement ou non avec le MBF (qui exige des métaux non-ferreux, sans en préciser l'origine), ont-ils livré non pas les cloches des églises mais les statues en lieu public, pour l'essentiel la statuaire Troisième République, c'est-à-dire assez largement des images « républicaines »⁹. En fait les Allemands veulent du

⁸ Kirrily Ann FREEMAN, *op. cit* en note 2, en particulier pp. 40-43.

⁹ À Paris, dont le cas a été bien étudié par Christel SNITER (« La fonte des Grands Hommes. Destruction et recyclage des statues parisiennes sous l'Occupation », revue *Terrains et Travaux*, n° 13, février 2007, E.N.S. de Cachan), on détruit au total cent cinq statues de bronze dont soixante-cinq statues de grands hommes, trente-deux œuvres d'art et huit

cuivre, d'où qu'il provienne, ce qui se conjugue bien avec le souhait de Vichy de « *dérépublicaniser* » l'espace public, d'éradiquer des places et rues de France de nombreuses statues érigées de 1870 à 1914, tout en épargnant les cloches et les statues religieuses (Vierge Marie, Jeanne d'Arc, etc.) pour les raisons politico-religieuses qui correspondent à la connivence recherchée par Pétain avec l'Église comme élément de la stabilité sociale et politique. En février 1944, par lettre à Louis Hautecœur, secrétaire général des Beaux-arts, Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale parle d' « *une juste et salutaire révision de nos gloires, de façon qu'il n'y ait plus d'intrus ni d'indignes dans ce peuple peu nombreux des statues, qui doivent proposer de nobles exemples à l'innombrable peuple des hommes* »¹⁰. Les textes et correspondances entre officiels masquent toujours les vrais buts (livrer des métaux non-ferreux à l'Allemagne tout en « *dérépublicanisant* » l'espace public français) et c'est dans la presse vichyste ou collaborationniste que ceux-ci se révèlent clairement. Dans *L'Indépendant de Lot-et-Garonne*, alors qu'à la mi-mars les autorités de Vichy ont fait enlever à Agen les statue en bronze de *La Marseillaise* et de la *République*, Pierre Saint-Lanne s'exprime ainsi en faveur de cet iconoclasme : « *L'enlèvement de ce bronze [celui de la République] entraînera des difficultés énormes si on ne se décide pas à le réduire en miettes sur place, ce qui simplifierait la besogne et aurait une valeur symbolique qui ne me déplairait pas* » (15-mars 1942) et « *En vérité, il n'est rien de tel quand on veut procéder à un renversement des valeurs que de revenir d'abord à zéro* » (28 mars 42) ; le même journaliste, le 14 septembre 1941, à l'annonce de la loi à venir sur le bronze, applaudissait « *des deux mains à cet heureux projet qui va nous délivrer, espérons-le, de tous les " Gambetta "* » et regrettait « *qu'il ne soit pas question de récupérer aussi le marbre et la pierre* »¹¹.

Cependant les besoins et les exigences de l'Occupant s'accroissent avec la guerre lancée à l'Est le 22 juin 41 et avec les premiers échecs allemands. En avril 1942, sur pression des Allemands, le maréchal Pétain accepte de reprendre Pierre Laval comme président du Conseil de son gouvernement et Laval lui a imposé le très collaborationniste Abel Bonnard comme ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en charge des Beaux-arts. Aussi la situation s'aggrave-t-elle sérieusement pour les statues en bronze et autres objets d'art. À la statuaire « de gauche » s'ajoute la menace sur celle « de droite ». Déjà, au grand dam de municipalités pourtant solidement ancrées dans le maréchalisme ou le pétainisme de la « *Révolution nationale* » et du retour à la terre, « *qui elle ne ment pas* », ont été enlevées les statues de Joseph de Maistre à Chambéry (la ville au solide milieu traditionaliste dans lequel se forma Paul Touvier¹²), de Frédéric Mistral à Arles (un comble alors que Pétain exalte publiquement et à diverses reprises ce poète des racines provençales « *évocateur sublime de*

allégories républicaines. *Le Triomphe de la République*, de Dalou, place de la Nation, ne perd que les crocodiles qui, dans le bassin entourant le monument (et démolé en 1960), figuraient les forces anti-républicaines. Le pays perd au total entre 1527 et 1750 statues selon Kिरrily FREEMAN et Elizabeth CAMPBELL, *op. cit.* en notes 2 et 6 et 1825 enlèvements auraient été programmés entre octobre 1941 et juin 1944 selon Stéphanie CORCY dans *La vie culturelle sous l'Occupation*, Éd. Perrin, 2005.

¹⁰ Jean-Pierre KOSCIELNIAK, *Vendanges de bronze. L'enlèvement des statues en Lot-et-Garonne sous le régime de Vichy*, p. 81 (Archives nationales AN 68 AJ 312), Éd. d'Albret, collection *Terres de Mémoire*, n° 2, Agen, 2007 (excellente monographie départementale très bien contextualisée).

¹¹ Jean-Pierre KOSCIELNIAK, *id., ib.*, pp. 72, 84 et 93

¹² René REMOND, Jean-Pierre AZEMA et autres, *Paul Touvier et l'Église*, pp. 52-57, « L'environnement politico-religieux », Éd. Fayard, coll. *Pour une histoire du XX^e siècle*, Paris, 1992.

la France nouvelle que nous voulons restaurer, en même temps que de la France traditionnelle que nous voulons redresser »¹³), d'Hector Berlioz à Grenoble, à Paris Théophraste Renaudot, La Fontaine, Corneille, Berlioz ou le poète nationaliste François Coppée qui n'avaient rien de spécifiquement républicain ; et même trois Jeanne d'Arc à Langres, etc., sont fondues.

Sauver les cloches

Dans chaque département, les conservateurs des antiquités s'emploient fébrilement à présenter des dossiers de classement de statues et de cloches anciennes à l'Inventaire des Monuments historiques. Pour l'Yonne, dans l'urgence, sont classées en bloc en juillet 1942 toutes les cloches qui figuraient dans les quatre volumes du recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, (le « *Quesvers et Stein* »)¹⁴, ce qui garantit, en principe, la sauvegarde du patrimoine campanaire antérieur à 1800. Ceci fait précipitamment amena aussi à classer des cloches qui en fait avaient disparu entre l'établissement de ce recueil d'inscriptions (de 1897 à 1902) et la seconde guerre mondiale (classement d'« âmes mortes »). En revanche, les cloches des XIX^e et XX^e siècles ne sont pas complètement à l'abri. Certaines de ces cloches ont pu disparaître par enlèvement, mais sans doute très peu, et non comptabilisées à ce jour. Il apparaît au moins que des enquêtes portant sur le poids et la teneur en étain et cuivre des cloches ont été menées dans l'Eure, en 1941, ce qui, selon un rapport du préfet, « *a eu un effet désastreux* »¹⁵. Plus tard, en 1943, une enquête est menée sur le poids de cloches d'église dans l'Yonne, par exemple à Asquins près de Vézelay, par une commission mixte franco-allemande¹⁶.

En août 1942, quand avec Laval la pression sur le cuivre s'est accrue, le *Commissaire à la Mobilisation des métaux non ferreux*, Reigner, par une lettre circulaire du 8 août 1942 adressée à tous les évêques et archevêques de France, demande que les églises participent à « *l'œuvre de salut national* » en remettant « *les objets inutilisés ou facilement remplaçables qui contiennent du cuivre, du plomb, de l'étain, du nickel et leurs alliages : chandeliers, candélabres, luminaires, cloches ébréchées, fêlées ou désaffectées [nous soulignons], jeux de tuyaux d'orgues de pure montre et pouvant être enlevés sans inconvénient, tuyaux de plomb, câbles et fils électriques, etc.* ».

La lettre du Commissaire commence ainsi :

« *Monseigneur,*

Les Autorités Allemandes avaient manifesté l'intention, pour couvrir leurs besoins en cuivre et en étain, de saisir les cloches des Églises [nous soulignons] en territoire occupé [référence implicite au plan Göring], le Gouvernement a pu obtenir, après de longs efforts,

¹³ Laurent ABRATE, *Occitanie 1900-1968, Des idées et des hommes*, Éd. IEO, Toulouse, 2001, référence donnée dans Jean-Pierre KOSCIELNIAK, voir note 10 *supra*.

¹⁴ Paul QUESVERS et Henri STEIN, *Les Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, quatre volumes *in folio* publiés entre 1897 et 1902, Éd. Picard, Paris

¹⁵ Diego MENS, « Petite histoire du plan de sauvegarde des objets d'art en Morbihan de 1939 à 1944 », in *Regard sur le paysage sonore sous la direction* de Thierry BURON, Agnès BARRUOL et Isabelle DARNAS, Éd. Actes Sud, 2010.

¹⁶ Paul MEUNIER, *Anecdotes asquinoises*, Éditions de Civry, Avallon, 1977, repris dans Bernard RICHARD, *Cloches et querelles de cloches dans l'Yonne. La cloche entre maire et curé de la fin de l'Ancien Régime à la loi de Séparation de 1905*, Éd. Les Amis du Vieux Villeneuve, Villeneuve-sur-Yonne, 2010.

qu'elles y renoncent [sans référence ici à la position du MBF, sans doute décisive] ; mais il a dû s'engager à fournir une quantité de métaux équivalente à celle qu'elles entendaient réquisitionner.

Les livraisons qui ont permis de **sauver les cloches** ont dû être prélevées sur les stocks réservés à l'agriculture et à l'Industrie nationales. Elles ont entraîné une pénurie de métaux qui risque de compromettre irrémédiablement l'économie du pays.

Le Gouvernement a déjà pris à l'effet d'obtenir les métaux nécessaires, des mesures, telles que **l'envoi à la fonte des statues érigées dans les lieux publics** et dont Votre Excellence a certainement eu connaissance. D'autres sont à l'étude. Elles comportent des prélèvements d'objets d'usage qui toucheront, sans exception, toutes les branches du commerce et de l'industrie française ainsi que les administrations publiques.

J'ai pensé que l'Église de France, informée de la situation que je viens d'exposer, ne refuserait pas sa participation à la campagne de mobilisation entreprise... »¹⁷

L'Église, sachant qu'elle a l'appui du chef de l'État français, tarde volontairement beaucoup avant de répondre. Par exemple dans l'Yonne, aucune réponse de l'archevêché avant fin juin 1943, aussi le commissaire national doit-il effectuer une mission à Sens pour obtenir un début d'application de sa circulaire : procrastination ecclésiastique !¹⁸

Entre temps, par loi du 9 février 1943, a été créé l'« *impôt métal* » imposant à tout foyer français de livrer une certaine quantité de métal non ferreux ou, à défaut, de payer une taxe d'un montant proportionnel à sa contribution mobilière (on dirait aujourd'hui à sa taxe d'habitation). Là encore, comme pour les destructions de statues civiques, les procédés dilatoires se multiplient, malgré une forte campagne de propagande publique, les choses avancent peu, d'autant que la Résistance incite les populations à la grève fiscale, à procrastiner : « *Ils nous prennent tout* » se plaint la *vox populi*. et des feuilles clandestines interrogent : « *À quand l'impôt-air qui fera payer le droit de respirer* ».

Exemples de sauvetage

Si quelques cloches sont menacées, la Résistance s'active. Par exemple en avril 1944, c'est la cloche (80 kg) de la chapelle du hameau de Verval, à Croix (Nord), qui est descendue et conduite à la gare de Lottinghen pour partir en Allemagne ; nous sommes là dans une zone moins protégée, administrée par l'Occupant à partir de Bruxelles, donc de la Belgique, pays où près des deux tiers des cloches sont enlevées. Cependant le résistant Jean Lauwers subtilise cette cloche de Verval à l'occasion d'un bombardement allié, la cache dans un des trous d'eau provoqués par les bombes, enfin la remet en place à la Libération. On signale un cas analogue avec les cloches de l'église d'Audinghen (Pas-de-Calais), enlevées sous l'Occupation mais sauvées et réinstallées en 1945¹⁹. De la même façon la statue en bronze de La Fayette avait été enlevée par la Résistance au Puy-en-Velay, pour lui éviter la « déportation » en Allemagne ; celle du général Daumesnil, à Périgueux, avait été en fait échangée clandestinement par le transporteur, avec la complicité de l'évêché, contre une cloche brisée de la cathédrale Saint-Front et réinstallée en août 44, avec sa jambe de bois de bronze, à la stupéfaction des habitants qui la croyaient disparue à jamais ; celle de Mistral, à Arles, avait

¹⁷ Circulaire déposée aux archives nationales et dans les archives de plusieurs départements. Kirrily FREEMAN utilise celle des archives nationales (CHAN, 68 AJ 165) et celle des Bouches-du-Rhône et de l'Ille-et-Vilaine (*op. cit* en note 2, note 102 du chapitre 2). Nous l'avons consultée dans celle de l'Yonne (ADY : 1-W-345).

¹⁸ Archives départementales de l'Yonne (ADY : 1-W-346)

¹⁹ Paul GAMELIN, *Objectif Douvres*, Éd. Paul Gamelin, Nantes, 1976 et *Patrimoine campanaire* n° 65, sept.-déc. 2010 (revue de la Société française de campanologie).

bien été enlevée mais son transporteur avait réussi au moins à en subtiliser et à en cacher la tête et elle sera ressoudée sur un nouveau corps fondu grâce à l'utilisation de la maquette de plâtre conservée...²⁰

Le bilan

Dans l'ensemble en juin-août 1944, la France a conservé l'essentiel de ses cloches qui peuvent sonner joyeusement la Libération. Ces sonneries sans frein pour la Libération ou encore à l'occasion de la capitulation allemande du 8 mai 45, entraînent d'ailleurs le bris d'un certain nombre de cloches à travers la France. Dans l'Yonne, la tradition rapporte que les cloches de Marsangy furent ainsi fêlées ou brisées pour l'une ou l'autre de ces festivités. À Asquins, c'est l'attache, le « *baudrier* » du battant qui se brise le 8 mai 45, mais il est aussitôt réparé et les sonneries repartent de plus belle. On avait constaté des incidents semblables le 11 novembre 1918, pour l'armistice. À Champignelles par exemple (Yonne), la tradition locale rapporte qu'une des cloches de l'église, la *Gabrielle* datant de 1560, se fendit ainsi le 12 novembre 1918 pour avoir sonné sans interruption à toute volée pendant deux jours. Elle est désormais muette, effet néfaste d'un événement faste. Bien d'autres cas similaires existent à travers la France, car partout le bronze est fragile, et partout les victoires sont sonnées avec une allégresse frénétique²¹.

Au total, de 1940 à 1944, la volonté vichyste de s'appuyer sur l'Église et en revanche d'effacer de nombreux monuments commémoratifs républicains oriente la destruction vers la statuaire en bronze et sauvegarde les cloches. En dehors des données fournies par l'expert canadien Percival Price, aucun chiffre global n'a été établi mais le bilan des destructions résultant des bombardements doit dépasser le chiffre des enlèvements de cloches. Si l'on ajoute les certes quelques cloches fendues par la frénésie des sonneries de la Libération, on en est, pour les cloches de France à un total approximatif de 3 ou 4% de disparitions, en particulier à cause de zones pratiquement soustraites à l'administration française.

Ce bilan reste très en deçà de la situation que connaît la Belgique ou l'Allemagne proprement dite avec plus de 60 ou de 80%.

Il resterait à lancer ou à achever une enquête plus complète portant sur le sort exact des cloches au même moment, car nous ne disposons encore que de quelques fragments épars, au détour de monographies locales et les disparitions sont mal localisées, mal identifiées²².

(Article publié dans le bulletin *Patrimoine campanaire* n° 69 (janvier-avril 2012) de la Société Française de Campanologie)

²⁰ Kirrily Ann FREEMAN, *op. cit.* en note 2 et, pour Daumesnil, André ROCHET, *Louis Rochet, sculpteur et sinologue, 1813-1873*, Éd. André Bonne, 1978 (le sculpteur du *Charlemagne* du parvis de Notre-Dame et du *Général Daumesnil* de Vincennes et de Périgueux, etc.).

²¹ Suzanne et René PELISSIER, « En Puisaye, deux cloches méconnues [à Champignelles et à Bléneau] », *L'Écho d'Auxerre* n° 117, nov. 1975.

²² Le thème des menaces pesant sur les cloches et de leur sauvetage par la destruction de statues de bronze est aussi abordé par l'auteur dans *Les Emblèmes de la République*, CNRS Éditions, Paris, janvier 2012, au chapitre XI, « La républicanisation de l'espace ».